

## ÉCOLE DE LA MAGDELEINE POLITIQUE D'ÉVALUATION

### PRINCIPES D'ÉVALUATION SOUTENANT L'APPRENTISSAGE DES ÉLÈVES

Nous croyons que l'évaluation au sein du PEI vise à :

- soutenir et encourager l'apprentissage des élèves en fournissant un retour d'information sur le processus d'apprentissage
- orienter, renforcer et améliorer le processus d'enseignement
- fournir aux élèves des occasions de montrer qu'ils sont capables de transposer leurs compétences d'une discipline à l'autre, par exemple dans le cadre de l'évaluation du projet personnel et des unités interdisciplinaires
- promouvoir des attitudes positives à l'égard de l'apprentissage
- encourager les élèves à acquérir une compréhension approfondie du contenu notionnel en les aidant à effectuer des recherches dans des contextes réels
- promouvoir le développement des compétences de pensée critique et créative
- refléter la sensibilité internationale du programme en offrant la possibilité d'utiliser différents contextes culturels et linguistiques pour mettre en place les évaluations
- soutenir la nature globale du programme en intégrant dans son modèle des principes qui tiennent compte du développement de l'élève dans sa globalité

### PRATIQUES COMMUNES POUR UTILISER LES CRITÈRES D'ÉVALUATION DU PEI ET DÉTERMINER LES NIVEAUX D'ATTEINTE DES DESCRIPTEURS

Les rencontres à caractère disciplinaire, à raison d'une par étape, sont autant d'occasions d'échanges sur les aspects suivants :

- planification verticale (partage des unités de travail, complexification graduelle des tâches, compréhension commune des critères)
- révision interne d'évaluations formatives et sommatives; elle est favorisée par des rencontres ponctuelles où les évaluations des élèves et les résultats font l'objet d'analyse et de réajustements, le cas échéant

De plus, des rencontres par niveau, à raison d'une par neuf jours, traitent d'enseignement interdisciplinaire (unités de travail planifiées collectivement pour chaque année du programme).

Toute la communauté scolaire est informée des critères d'évaluation et des niveaux qui s'y

rattachent, notamment par des présentations aux parents, aux élèves et aux enseignants lors des rencontres appropriées et par le site Web de l'école.

### **PRATIQUES COMMUNES POUR CONSIGNER ET TRANSMETTRE LES RÉSULTATS DES ÉLÈVES**

L'établissement privilégie un cadre d'évaluation commun concernant la consignation et la transmission des résultats des élèves.

- Consignation
  - Consignation de productions d'élèves durant tout le programme d'éducation intermédiaire (portfolio)
  - Utilisation d'un tableau de consignation pour les activités de l'action par le service
- Transmission
  - Transmission annuelle d'une note reflétant le jugement global de l'enseignant sur le développement des compétences de l'élève (bulletin critérié), chaque aspect ayant été évalué à deux reprises

De plus, l'école favorise le recours à des pratiques collaboratives telles que :

- Partage des outils de consignation et de transmission des résultats en vue d'une compréhension commune
- Soutien aux enseignants pour une utilisation adéquate des outils de consignation et de transmission des résultats
- Soutien aux enseignants lors du processus de révision interne (par exemple, dans le cadre des projets personnel et interdisciplinaires). La normalisation interne se fait une fois par année. Chaque projet est évalué à deux reprises par des enseignants différents. Après l'analyse du dossier, ils en arrivent à un consensus.

### **MISE EN OEUVRE D'ÉVALUATIONS FORMATIVES ET SOMMATIVES EN ACCORD AVEC LES ATTENTES DE L'IB**

Les enseignants proposent aux élèves des évaluations formatives et sommatives au cours des cinq années du programme, lesquelles visent l'atteinte des objectifs de l'IB et des plus hauts niveaux des descripteurs pour chacun des critères.

En résumé, lorsque les enseignants conçoivent des unités de travail du PEI, ils doivent veiller à ce que les évaluations :

- fassent partie intégrante du processus d'apprentissage
- correspondent aux objectifs spécifiques des groupes de matières

- recueillent des informations qui s'inscrivent dans différentes perspectives en utilisant un éventail de tâches adaptées aux besoins de la matière et à la nature des connaissances, compétences et compréhensions qui font l'objet de l'évaluation
- soient adaptées au groupe d'âge concerné et reflètent le développement des élèves au sein de la matière (objectifs intermédiaires, mots-consignes)
- apportent des preuves de la compréhension des élèves par le biais de véritables accomplissements relevant de la compréhension (et non simplement le rappel de connaissances factuelles)<sup>1</sup>

### **LIEN ENTRE LES PRINCIPES ET PRATIQUES D'ÉVALUATION DU PEI ET LES SYSTÈMES DE NOTATION ET DE TRANSMISSION DES RÉSULTATS IMPOSÉS PAR LES EXIGENCES NATIONALES**

Ces évaluations contextualisées, disciplinaires et interdisciplinaires, peuvent prendre diverses formes, notamment :<sup>2</sup>

- compositions (musicales, artistiques, compositions de mouvements en éducation physique, etc.)
- création de solutions ou de produits pour résoudre des problèmes
- essais
- examens
- questionnaires
- enquêtes
- recherches
- interprétations
- présentations verbales (à l'oral ou à l'écrit) ou graphiques, sur divers supports

C'est à la lumière des preuves accumulées que l'enseignant sera en mesure de poser un jugement final. Chaque niveau se dote d'un calendrier des évaluations dans le but d'éviter une surcharge de travail pour les élèves.

Les exigences nationales étant compatibles avec celles de l'IB, les enseignants déterminent les niveaux atteints selon les grilles des descripteurs en lien avec les objectifs spécifiques de chaque matière. Ces résultats sont, par la suite, convertis pour répondre aux exigences du système de notation national (MEES). L'école rappelle aux enseignants qu'il n'est pas acceptable de déterminer les notes du PEI à partir de notes établies pour un autre système.

### **CONDITIONS D'ADMISSION**

Divers facteurs sont pris en considération pour l'admission des élèves au programme :

<sup>1</sup> *Le Programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique*, mai 2014, p. 90

<sup>2</sup> *Le Programme d'éducation intermédiaire : des principes à la pratique*, mai 2014, p. 98

- résultats de la 5<sup>e</sup> année du primaire
- recommandation de l'équipe école de la 6<sup>e</sup> année du primaire
- résultats aux tests d'admission en anglais, français et mathématiques

## CRITÈRES DE PROMOTION

L'élève accepte d'adhérer aux valeurs et aux exigences particulières du Programme d'éducation intermédiaire notamment en respectant :

- les exigences de l'action par le service
- le développement continu des qualités du profil de l'apprenant

Compte tenu des exigences particulières du programme national, l'élève doit maintenir des résultats scolaires satisfaisants. Ainsi, conformément à ces exigences, l'élève éprouvant de grandes difficultés devra suivre des mesures d'appui dans les matières concernées et atteindre le seuil de réussite nationale.

- S'il n'atteint pas le seuil de réussite à la fin de l'année dans certaines matières, il doit suivre et réussir un cours d'appoint
  - Passage de la 1<sup>re</sup> à la 2<sup>e</sup> secondaire et de la 2<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> secondaire
    - Langue et littérature, acquisition des langues, mathématiques
  - Passage de la 3<sup>e</sup> à la 4<sup>e</sup> secondaire et de la 4<sup>e</sup> à la 5<sup>e</sup> secondaire
    - Langue et littérature, acquisition des langues, mathématiques, sciences, individus et sociétés
- S'il est toujours en échec, la direction communiquera avec les parents afin d'offrir à l'élève une alternative qui répondra davantage à ses besoins

En ce qui a trait à l'évaluation des élèves ayant des besoins particuliers, on consultera avec profit la *Politique des besoins éducationnels spéciaux* de l'établissement.

## SUIVI DE LA POLITIQUE DÉVALUATION EN MILIEU SCOLAIRE

Notre *Politique d'évaluation* a été révisée en août 2018 à la suite d'une consultation auprès des intervenants concernés. Elle est disponible sur le site Internet de l'école.